



Le Collège de Bois-de-Boulogne, collège d'enseignement supérieur public, poursuit une tradition d'excellence. Il offre à toutes ses étudiantes et à tous ses étudiants un milieu d'apprentissage innovateur, stimulant et exigeant, qui favorise la réussite et le développement intégral de la personne, en vue de son engagement dans la société. Afin de compléter son équipe, il cherche à s'adjoindre les services d'une ou d'un :

**Ouvrière certifiée ou ouvrier certifié d'entretien
Poste régulier à temps complet**

S-01-2018-2019

Lundi au vendredi de 7 h 00 à 15 h 30

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment.

QUELQUES ATTRIBUTIONS

Sous la responsabilité du régisseur, la personne de cette classe d'emploi effectue des travaux d'entretien général des installations et des bâtiments et s'occupe de l'entretien préventif et sécuritaire des lieux et de l'équipement. Elle collabore avec du personnel de niveau technique ou ouvrier dans des travaux spécialisés. Elle dresse ou lit les plans et choisit les matériaux nécessaires aux travaux à réaliser. Elle vérifie le matériel disponible et remplit les bons de commande pour obtenir le matériel nécessaire à ses travaux. Elle travaille en collaboration avec personnel de soutien qui lui est assigné. Elle est appelée à utiliser des outils technologiques de l'information notamment un logiciel d'entretien planifié et un logiciel de gestion des clés.

QUALIFICATIONS

Détenir un certificat de qualification valide délivré en vertu du Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5) ou détenir un certificat de compétence-compagnon délivré en vertu du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence (édicte en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) plus une expérience pertinente de deux (2) années.

OU

détenir un diplôme d'études professionnelles avec option charpenterie-menuiserie et trois (3) années d'expérience pertinente

CONDITIONS EXIGÉES PAR LE COLLÈGE

Connaissance du français écrit et parlé (validée au moyen d'un test). Avoir la capacité physique pour accomplir l'ensemble des fonctions du poste.

TRAITEMENT

23,28\$ /l'heure

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent déposer leur curriculum vitae **au plus tard le 27 août 2018 à 16h30** à la Direction des ressources humaines au local E-132, ou par courriel drh@bdeb.qc.ca